

DECLARATION LIMINAIRE CSA-D

Vendredi 23 Juin 2023

Monsieur l'IA-Dasen,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-D,



La 11ème édition du **baromètre de l'UNSA Education**, publiée il y a quelques semaines, démontre le mal-être de tous les personnels de l'Education, de la jeunesse et du sport. Les résultats sont profondément inquiétants pour notre société. Si 92% des personnels interrogés apprécient toujours leur profession, ils expriment parallèlement un découragement alarmant :

- Seulement 19% d'entre eux conseilleraient leur métier à un jeune de leur entourage (*soit 3 points de moins que l'an dernier*),
- 91 % sont en désaccord avec les choix politiques au sein de l'Education Nationale,
- 90 % trouvent que les conditions de travail se sont dégradées,
- Pour la première fois la problématique de la charge de travail passe la barre des 50 %,
- La proportion de personnels qui songent à changer de métier, notamment vers le privé, est en augmentation constante depuis 2016, ce qui met en exergue un problème d'attractivité pour les métiers de la fonction publique.

L'UNSA Éducation, au vu des résultats de l'enquête, questionne la capacité durable de la puissance publique à porter des politiques nationales, après un premier quinquennat Macron désastreux pour le dialogue social et la place donnée aux représentantes et représentants du personnel. Cette méthode exclusivement descendante, qui s'appuie surtout sur des annonces médiatiques, doit changer. La crise de confiance est forte et inquiétante.

Malgré ces constats, le gouvernement s'obstine et laisse penser à la société que nous ne travaillons pas assez, avec nos 43 h en moyenne par semaine (*Note d'information de la DEPP d'octobre 2022*). Le positionnement de l'UNSA Éducation sur le **pacte** est clair. Nous y sommes fermement opposés et nous resterons opposés tant que ce dispositif affiché comme une revalorisation de nos métiers prendra en otage une grande partie de la profession, tant qu'il restera un moyen détourné pour imposer une certaine vision de l'Ecole et non un moyen pour que le système aille mieux avec des personnels mieux considérés, mieux rémunérés et des élèves qui ne seraient pas les objets d'un pacte entre un employeur et ses personnels.

Le principe même d'un pacte entre l'Etat employeur et ses personnels est un **mépris de notre service public**. Aujourd'hui, nous exigeons légitimement d'être « juste » reconnus pour ce que nous faisons déjà, pour ce que nos différents métiers ont connu de charge de travail supplémentaire, alors même que l'écart se creusait lourdement entre nos rémunérations et le coût de la vie. Nous n'avons pas à contracter un pacte pour obtenir une reconnaissance qui nous est due, pour dealer de meilleurs salaires contre des missions déjà trop lourdes, pour lesquelles ce sont des questions de recrutement et de formation qu'il faudrait se poser.

Sous couvert de tendre vers un système meilleur et plus juste, et donc en jouant aussi la carte de la responsabilité de chaque personnel, c'est en réalité un « gagner plus en s'épuisant plus » que le ministère offre malhonnêtement à ses personnels. L'UNSA Éducation ne donne pas de consigne aux personnels quant au pacte, elle respecte les avis et volontés de chacun, et surtout les besoins. Si elle les alerte de façon responsable sur les risques d'une surcharge importante de travail et de solution mirage pour de meilleurs résultats de notre Ecole, l'UNSA Éducation n'a à empêcher, ni juger aucun collègue de sa recherche d'un salaire moins éloigné des dépenses incompressibles de chaque foyer français

Dans le même esprit et la même colère, au sujet du **harcèlement scolaire**, l'UNSA Education dénonce la précipitation de mesures prises en réaction à l'émotion suscitée par un événement dramatique. Le harcèlement est un fléau majeur faisant des victimes chaque jour et poussant dans certaines situations nos enfants à commettre l'irréparable, mais décider de façon unilatérale des consignes déconnectées de la réalité et à appliquer sans aucun délai d'organisation est plus qu'irrespectueux des personnels et des élèves. C'est aussi une non-réponse, voire une ignorance, sur la problématique du harcèlement elle-même.

Enfin, pour en venir sur le sujet du jour de ce CSA-D, c'est-à-dire les **mesures d'ajustement de la carte scolaire** en vue de la rentrée 2023, nous saluons votre choix, Monsieur l'IA-Dasen, de revenir sur des fermetures de classes actées en janvier dans le 1er degré, des décisions vécues par les équipes enseignantes, dans ces situations-là, comme brutales et incompréhensives. Nous saluons également l'engagement de ne pas fermer de classes lors des instances de septembre. En revanche, nous regrettons que de nouvelles équipes, comme celle de Rive-de-Gier Les Vernes, découvrent une mesure de fermeture de classe en cette toute fin d'année scolaire, sans que des échanges aient eu lieu en amont. L'octroi de moyens RH dès cette fin d'année scolaire et en septembre (suite au comptage de rentrée) permettra à court terme d'impacter de manière positive la vie des élèves et le bien-être au travail des enseignants et enseignantes. Néanmoins, la nomination de collègues remplaçants sur ces moyens RH nous inquiète quant aux besoins en termes de remplacements. Les difficultés pour l'administration de parer aux absences des enseignants ces dernières années a généré de réelles situations de mal-être au sein de certaines équipes d'école.

Dans le **2nd degré**, l'Unsa Education s'inquiète de la situation dans certains collèges du sud du département, en raison de classes de 3^{ème} très chargées et de l'impossibilité pour ces établissements d'accueillir des redoublements ou de nouveaux élèves. Il a été demandé à certaines familles de refaire des vœux d'affectation en lycée général et technologique et en lycée professionnel. L'Unsa Education s'interroge sur ces problématiques puisque nous pouvons craindre une amplification de ces situations particulièrement inconfortables pour les établissements et pour la scolarité de nos élèves.

Nous vous remercions pour votre écoute.